

## Visite du gisement potentiel de coques (*Cerastoderma edule*), février 2024 – Zone à éclipse de Cayeux-sur-Mer



**Responsable de l'étude** : Mélanie Rocroy

**Terrain et biométries** :

***GEMEL*** : Mélanie Rocroy, Florent Stien, Ervan Lenoel

***Pêcheur*** : Camille Blaize

**Analyses de données SIG et rédaction** : Mélanie Rocroy

**Citation** : Rocroy M., Lenoel E., Stien F., Blaize C. (2024). Visite du gisement potentiel de coques (*Cerastoderma edule*), février 2024 – Zone à éclipse de Cayeux-sur-Mer. Rapport du GEMEL n°24-007 : 7 p.

## TABLE DES MATIERES

I.	Introduction .....	3
II.	Les prélèvements et mesures .....	5
III.	Résultats et Conclusions.....	7

## Liste des illustrations

### Figures

<i>Figure 1 : Localisation et densité (nombre moyen de coques /m<sup>2</sup>) des stations échantillonnées en avril 2020 par le CRPMEM.....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 2 : Photographie de la bâche, le 14 février 2024 qui contenait des coques en 2019 et 2020 .....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 3 : Plan d'échantillonnage des stations suivies (points noirs) sur la zone à éclipse du gisement potentiel de coques (en rose), à Cayeux-sur-Mer, février 2024 (Coordonnées en L93, m).....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 4 : Veinette modifiée utilisée pour les prélèvements.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 5 : Mesure d'une coque selon l'axe antéro-postérieur.....</i>	<i>6</i>

# I. INTRODUCTION

---

Les gisements de coques, selon les années, sont exploités par les pêcheurs à pied à titre professionnel ou de loisir. Pour exploiter de façon professionnelle les gisements de coques dans les Hauts-de-France, il faut être titulaire d'une licence régionale de pêche à pied « coques ». En 2024, 333 licences ont été accordées.

Lorsque le gisement est ouvert (*via* arrêté préfectoral), la taille minimale autorisée pour la pêche des coques est de 27 mm. Le quota, pour les pêcheurs à pied de loisirs est fixé à 5 kg par jour et par personne. Pour les professionnels, le quota varie selon la ressource disponible (il est précisé dans l'arrêté préfectoral).

En 2019, le CRPMEM des Hauts-de-France a localisé une zone de coques à Cayeux-sur-Mer potentiellement exploitable. Faute de classement sanitaire et d'autorisations spécifiques ce gisement n'a pas été exploité. La zone est de nouveau prospectée en avril 2020 par le CRPMEM des Hauts-de-France. La présence de coques s'étend le long d'une bêche, sur 1km environ de longueur, sur une largeur de 10 à 20 m (Figure 1). Les densités présentes ne permettent pas en 2020 l'exploitation de la zone.



Figure 1 : Localisation et densité (nombre moyen de coques /m<sup>2</sup>) des stations échantillonnées en avril 2020 par le CRPMEM

Pour faciliter les démarches administratives, et être réactif si le gisement potentiel de coques permet une exploitation, la zone bénéficie désormais d'un classement en « zone à éclipse ».

Afin d'actualiser les données sur l'état du gisement potentiel de coques de Cayeux-sur-Mer, et de vérifier si la situation permet d'envisager une ouverture à la pêche (qui n'avait pas été possible ni en 2022, ni en 2023 faute de ressource), le GEMEL a prospecté la zone en février 2024. La bêche sur laquelle les coques ont été observées les années précédentes est identique (Figure 2).



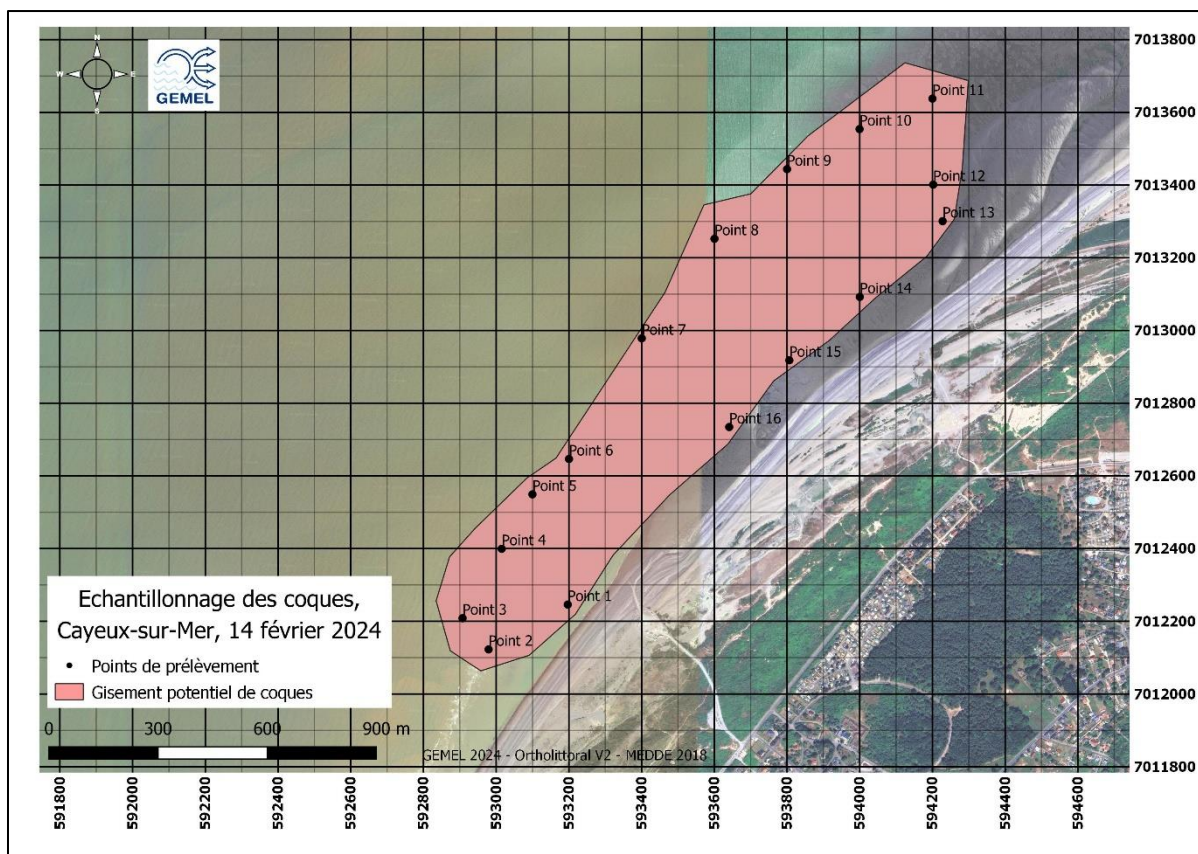
**Figure 2 : Photographie de la bêche, le 14 février 2024 qui contenait des coques en 2019 et 2020**

La méthodologie employée est la même que les années précédentes sur les autres gisements de coques en baie de Somme et d'Authie. Elle consiste à délimiter les zones favorables à la présence des coques puis à les caractériser au moyen de prélèvements. Ils vont permettre d'évaluer :

- La répartition spatiale de la coque
- Les densités de coques par mètre carré
- La distribution en tailles et âges
- Les biomasses en place et par conséquent le stock exploitable

## II. LES PRELEVEMENTS ET MESURES

La zone à éclipse qui correspond à la veine dans laquelle des coques ont été trouvées en 2019 et 2020, est identifiée (Figure 3, en rose sur la carte). Cette zone est d'une surface de **76,6 ha**, dans laquelle **16 stations** sont positionnées pour suivre les coques.



**Figure 3 : Plan d'échantillonnage des stations suivies (points noirs) sur la zone à éclipse du gisement potentiel de coques (en rose), à Cayeux-sur-Mer, février 2024 (Coordonnées en L93, m).**

Une pelle (pour récupérer l'ensemble des tailles de coques) et un crible, qui correspond à une veinette modifiée (engin des professionnels sur lequel un tamis d'1 cm de vide de maille est apposé ; Figure 4) d'une surface de **0,28 m<sup>2</sup>**, sont utilisées pour récupérer les coques.

Sur chaque station, dans un rayon d'un mètre, 3 répliqués (nécessaires à la prise en compte de l'hétérogénéité du milieu pour les analyses statistiques) c'est-à-dire 3 fois la surface d'une veinette sont échantillonnés et tamisés pour récupérer les coques. Les prélèvements sont faits par Camille Blaize, Ervan Lenoel, Mélanie Rocroy et Florent Stien.





Figure 4 : Veinette modifiée utilisée pour les prélèvements

Au laboratoire, les individus ainsi prélevés sont dénombrés et mesurés selon l'axe antéro-postérieur qui correspond à la plus grande longueur mesurable (Figure 5). Les mesures sont réalisées avec un pied à coulisse électronique au 10<sup>ème</sup> de millimètre près. Ces deux opérations permettent d'estimer la densité (nombre d'individus par unité de surface) par station pour les différentes classes de taille.

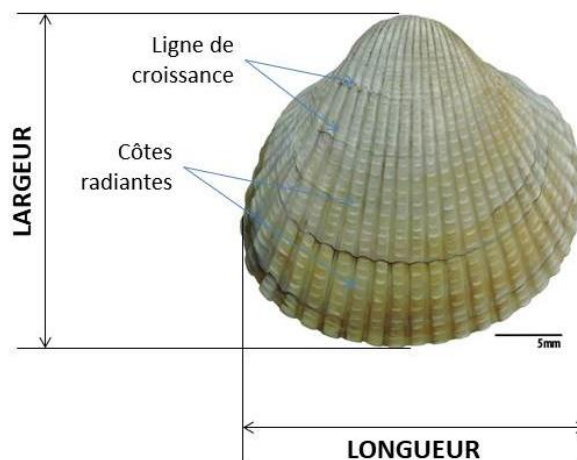


Figure 5 : Mesure d'une coque selon l'axe antéro-postérieur

### III. RESULTATS ET CONCLUSIONS

---

Sur l'ensemble des 16 stations échantillonnées, seulement 1 (station 2) contenait des coques. Aucune des autres stations n'a permis de récupérer des individus. La densité de coques observée sur cette station est très faible : 4 coques/m<sup>2</sup>.

Cela ne permet évidemment pas une exploitation de la zone.

Ces résultats suivent ceux du CRPMEM de 2019 et 2020. En effet, en 2019 (année exceptionnelle pour les coques sur le littoral des Hauts-de-France), des coques s'étaient implantées sur la zone, mais elles n'ont pas réussi à se reproduire (ou les larves ont été emportées plus loin par les courants) puisqu'aucune coque de petite taille n'est observée en avril 2020. La zone n'était alors pas exploitable en 2020, mais les coques prélevées étaient toutes de taille supérieure à 29 mm, il n'y a donc pas eu de recrutement.

Depuis 2020, très anecdotiquement, des coques sont observées sur ce secteur. Elles ne permettent en aucun cas d'envisager une ouverture à la pêche.